

FRANC PARLEUR

Col. G. E. Marquis
Bibliothèque de la Législature
Hôtel du Gouvernement
Québec

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE
ORGANE D'ACTION NATIONALE

Qui bene amat, bene castigat

RAOUL RENAULT
Directeur

Qui aime bien, châtie bien

CE GENERAL DIT VRAI

Le général Trochu, à qui fut confiée la défense de Paris lors de la désastreuse guerre franco-allemande de 1870, commentant cet événement important dans l'histoire de son pays, disait le 21 novembre de cette même année:

"Lorsque Dieu se mêle de donner des leçons, il les donne en maître".

Depuis, le monde a connu force guerres, force révolutions, force crises économiques, force perturbations sociales, c'est-à-dire force malheurs dont les ruines de tous genres ne peuvent être évaluées exactement.

La dernière guerre coûta aux participants quelque chose comme 350 MILLIARDS de piastres, 12 MILLIONS de vies humaines et 20 MILLIONS de blessés et d'invalides.

TROIS CENTS-CINQUANTE MILLIARDS DE PIASTRES, c'est quelque chose; TRENTE-DEUX MILLIONS de tués et de blessés, c'est du monde cela! Et dire que l'univers se prépare à prendre les armes une fois de plus, au dire de plusieurs, dans un avenir très rapproché! Il n'y a pas à dire: l'homme est un carnassier que l'odeur du sang ou de la chair rend féroce.

Et la crise économique qui vient d'entrer dans sa dixième année et dont personne ne peut appréhender la fin pour un avenir rapproché, combien a-t-elle fait perdre au monde? DEUX CENTS CINQ CENTS ou MILLE MILLIARDS de piastres? Combien de MILLIONS d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts avant leur temps et combien de millions d'enfants n'ont pas eu le bonheur de naître par la faute de la crise? Si cette crise dure dix autres années, comme plusieurs le prétendent, que deviendra l'univers?

Les économistes sérieux, les hommes d'affaires honnêtes et les sociologues avertis se sont rencontrés à maintes reprises pour discuter des moyens à prendre en vue d'assurer la reprise des affaires, le retour de la main d'oeuvre à l'usine et au comptoir et le rétablissement de la société sur des bases solides: qu'est-il résulté des hypothèses émises au cours de ces réunions; qu'est-il sorti des projets des savants maîtres sur lesquels la société met toute sa confiance? Le chômage a-t-il disparu dans le monde? Ne dit-on pas qu'il y a toujours plus de TRENTE MILLIONS de chômeurs dans l'univers?

Les affaires sont-elles plus florissantes, la société a-t-elle repris son aplomb, l'équilibre existe-t-il dans le monde des travailleurs? Si l'on compte toujours TRENTE MILLIONS de chômeurs, combien vivent de la charité publique, combien souffrent du froid et de la faim, combien sont condamnés à traîner misérablement ce qui leur reste de vie? Si la crise allait durer dix autres années, de combien de millions l'armée des malheureux mendians augmenterait-elle?

Combien de millions de vies seraient fauchées avant le jour fixé par Dieu et combien de millions d'enfants n'auront jamais le bonheur de naître?

LORSQUE DIEU SE MELE de DONNER des LECONS, IL LES DONNE EN MAITRE, pour le bien de l'humanité en révolte contre son Dieu, nous est-il permis d'ajouter.

Pour peu que vous ayez de l'intelligence, il vous est impossible de nier que la guerre de 1914 et la crise économique actuelle tiennent plutôt à des causes morales qu'économiques ou internationales. En fait, si la dernière guerre et la crise pouvaient être attribuées à des causes internationales ou économiques, comme des rêveurs le pensent, ne croyez-vous pas qu'il aurait été facile de leur trouver une solution, sinon complète du moins partielle; ne croyez-vous pas qu'on aurait réussi à écarter du monde ces spectres hideux de la guerre, de la famine ainsi que de la révolution mondiale dont la réalisation est ardemment souhaitée par les gens des loges et de la synagogue, sans doute parce qu'ils y trouveront leur profit. Entre hommes de bonne volonté, il y a toujours moyen de s'entendre. Or, si la paix est moins que jamais assurée, si le désordre est plus que jamais répandu dans le monde, si la haine envahit tous les peuples, à quoi cela est-il attribuable? A des causes internationales, économiques ou morales?

Il est facile de prendre des décisions, de donner des ordres et d'exiger le respect de sa volonté quand il s'agit de problèmes dont la solution est à la portée de l'homme. Mais, quand il s'agit de problèmes d'un ordre plus élevé, c'est-à-dire de problèmes dont l'homme, en dépit même de sa bonne volonté, ne peut rien pour les résoudre, n'est-il pas vrai qu'il appartient à Dieu et à Lui seul d'y porter remède de mettre un terme à ces maux qui affectent tant l'humanité aux abois. Mais, faut-il aussi que cette humanité mérite cette intervention divine, qu'elle se rende digne du concours qu'elle sollicite du Tout-Puissant.

N'allez pas prétendre pouvoir commander à Dieu de faire cesser cette crise: cette témérité pourrait fort bien tourner contre vous. Dieu n'entend pas qu'on lui donne des ordres ni qu'on Lui fasse la leçon. C'est uniquement à Lui qu'il appartient de donner des ordres et de faire la leçon aux hommes qui, pour avoir oublié cette vérité, sont réduits présentement à la plus grande des misères.

Que l'homme revienne à Dieu, qu'il reconnaisse et confesse humblement son crime, qu'il s'engage à ne plus ignorer ses devoirs envers son Créateur et, AUSSITOT, il verra la prospérité renaître chez lui, la confiance gagner les coeurs.

Ainsi, il vous faut admettre que la présente crise et la guerre de 1914, sans omettre celle qui aura lieu d'ici janvier prochain, sont plutôt le fait de la révolte de l'homme contre son Dieu. N'est-il pas vrai qu'à la suite des positivités, des rationalistes, des libéraux doctrinaires et des modernistes matérialistes, les chrétiens se sont révoltés contre le ciel, ils ont cessé d'obéir à Dieu qui leur commande le respect INTEGRAL de sa parole, l'acceptation GENEVEUSE et CONFIANTE des misères de la vie? A ce compte, Dieu pouvait-il ne pas châtier le monde rebelle, le monde oublieux de ses devoirs envers son Créateur, envers son Dieu?

Dieu est généralement lent à sévir, à châtier le coupable, mais, quand l'heure est venue pour Lui de faire éclater sa puissance, quand il trouve que l'homme est allé assez loin dans le mépris de son Dieu, Il frappe de pécheur, Il l'humilie, Il l'invite à revenir à de meilleurs sentiments et, chaque fois, Il le fait en Dieu, en maître non pas pour se venger mais uniquement pour rappeler à l'homme son erreur et lui faire sentir son ingratitude et son injustice.

En châtiant l'homme, Dieu veut uniquement le bien du rebelle et non pas son malheur comme on est porté à le croire.

Que les hommes se jettent à genoux et dans une prière fervente, qu'ils supplient le ciel de leur faire miséricorde, et l'on ne tardera pas à voir ces millions de malheureux chômeurs reprendre le chemin de l'usine, ces millions de femmes et d'enfants sécher leurs larmes, espérer des jours meilleurs, sourire à la vie.

Ainsi, le retour à la prospérité et à la bonne entente entre les divers peuples tient à cette condition: *le retour de l'homme vers son Dieu.*

Qui empêche les peuples de poser l'acte qui les sauvera du désastre? Sont-ils seulement enclins à le poser? Ne sont-ils pas plutôt portés à se révolter chaque jour davantage contre leur Dieu, à ignorer ses préceptes?

N'allons pas provoquer de nouveau le ciel par notre refus à revenir au bercail, par notre refus à rompre avec cette mentalité qui exaspère la Majesté Divine. Le mieux pour nous est reconnaître notre crime et d'en demander notre pardon au ciel; sinon, la crise se prolongera durant plusieurs années encore et des soulèvements populaires, fruits de l'injustice et de la rupture de l'homme avec son Dieu, se produiront partout.

C'est dire que le sang coulera abondant, que l'échafaud sera de nouveau élevé sur la place publique, que le poignard se rougira de sang et que la torche sera promenée en tous sens si nous persistons à nous moquer de la bonté de Dieu et de son Eglise, qui, tous deux, nous indiquent la voie de notre salut.

Les leçons que Dieu donne aux hommes peuvent paraître terribles, mais, il appartient à ceux-ci de faire en sorte qu'elles perdent de leur acuité, qu'elles cessent à jamais.

C. B.

BEL HOMMAGE

Tous les grands journaux, même "L'Événement-Journal", ont donné d'amples comptes-rendus de la grandiose démonstration politique de samedi dernier.

Le Très Honorable Ernest Lapointe, quelque soit le point de vue auquel on se place, doit être considéré comme un grand Canadien.

On peut différer d'opinion, plus ou moins, avec lui sur plusieurs points, mais l'on doit s'accorder à dire qu'il a rempli, jusqu'à présent une belle carrière et qu'il s'est hautement distingué en maintes circonstances.

Ses trente-cinq années de vie politique, ainsi que sa vie familiale, nous offre un bel exemple qui devrait inspirer nos jeunes et les engager à suivre son exemple, pas nécessairement dans le même sillon politique mais comme modèle à imiter.

Lapointe a été et est avant tout un homme de parti, dévoué jusqu'au renoncement aux directives de son parti. Cette attitude peut servir à expliquer quelques-uns de ses actes qui lui attirent des reproches, même de la part de quelques-uns de ses amis fidèles.

Partout où il a passé il a fait honneur à notre race et ne sera-ce qu'à ce titre-là nous devons être fier de lui.

Aux nombreux partisans et amis qui l'ont fêté nous joignons notre humble voix et lui souhaitons longue et heureuse vie au service de son pays.

LA DIRECTION.

Qui est l'inventeur du violon?

DECOUVERTE A CREMONE DE DOCUMENTS

Dans les Archives Historiques de la Ville de Crémone et dans les Archives de quelques paroisses de cette ville, l'on a retrouvé tout dernièrement des documents très intéressants qui, s'ils ne résolvent pas le problème déjà si discuté concernant le nom de l'inventeur du violon, établissant la généalogie des Amati, en apportant ainsi une nouvelle lumière à l'histoire de l'art luthier.

En effet, les documents que l'on vient de découvrir prouvent que Andréa Amati, retenu comme le créateur de l'Ecole Crémonaise, n'est pas né en 1535, comme tous ont cru jusqu'à présent et selon ce qu'affirme le De Piccolellis il y a 50 ans; mais entre 1500 et 1505, le père étant Maître Gottardo, artisan.

En 1525 il était déjà maître luthier; ses fils, Antoine et Jérôme, nés respectivement entre 1537 et 1540, le premier, et en 1561, le deuxième, se donnèrent à l'art paternel.

Cela modifie radicalement ce qu'avaient admis tous les compétents en matière: c'est-à-dire qu'André Amati avait été l'élève de Gaspard de Salo. Cette affirmation, acceptée et répétée depuis un siècle — soit depuis que le luthier français G. B. Vuillaume l'avait mise en circulation à son propre profit — a été détruite sans l'ombre d'un doute car, Gaspard vint au monde en 1542, lorsqu'André Amati était âgé d'environ 40 ans, et il était près de devenir Maître à l'époque, à laquelle André allait avoir ses 60 ans.

En outre, la preuve qu'André Amati était Maître depuis 1525, semblerait confirmer l'hypothèse qu'il ait le premier construit en 1546, avec d'autres instruments, aussi un violoncelle, ce qui lui donnerait le droit de s'appeler le créateur de cet instrument.

Puisque Gaspard de Salo ne fut pas son Maître, de qui André Amati apprit-il l'art de fabriquer des luths?

Un document de 1526, que l'on vient de découvrir, répond très suffisamment à cette demande, en confirmant l'existence à Crémone, depuis lors d'une boutique de luthier dirigée par Jean Léonard de Martinengo, dans laquelle travaillaient André Amati et son frère Antoine, né en 1505.

Toutes ces dates ont une importance très grande, car elles permettent de... découvrir les nombreuses étiquettes de violons, habituellement contrefaites par des commerçants peu scrupuleux, dont le but était de donner des prix bien supérieurs à leur valeur, à des instruments excellents, mais d'auteurs peu connus ou ignorés, que le hasard avait fait tomber en leurs mains.

RIEN D'AUSSI CERTAIN

"Il est dès maintenant MANIFESTE qu'en cas de guerre, nous serons témoins d'une RUPTURE de l'unité CANADIENNE qu'il sera IMPOSSIBLE de rétablir."

Qui a écrit cela? De quel milieu émane cette sorte de mise en garde que NOS hommes politiques ont intérêt et le DEVOIR de prendre en TRES SERIEUSE considération? Est-ce un Canadien-français, est-ce un journal de notre groupe? L'auteur de ce précieux témoignage est un rédacteur de la FREE PRESS, de Winnipeg, soit un Anglo-canadien et un journal anglais.

Ainsi, nous ne sommes pas seuls, nous du Canada-français, à croire et à préclamer "qu'en cas de guerre, nous serons témoins d'une rupture de l'unité canadienne", laquelle rupture sera probablement précédée d'une guerre-civile. Des compatriotes Anglo-canadiens et parmi les plus intelligents et les mieux avertis, partagent notre opinion sur ce point: preuve évidente qu'il y a quelque chose de changé dans le pays; preuve évidente que le patriotisme, le nationalisme ou le canadianisme fait son chemin, qu'il fait chaque jour de nouvelles conquêtes dont les gens du Québec ont le droit d'être fiers.

Ainsi, DEMAIN, si nos hommes publics persistent à nous imposer la politique NEFASTE et CRIMINELLE que leur suggèrent les profiteurs de guerres, d'ici et d'ailleurs, les collectionneurs de titres et de décorations, les crétins des loges orangistes et des clubs politiques, les Georges McCullagh, les John Bassett, les McConnell, les Meighen, les Hepburn et tout le contingent de lâcheurs de bottes, de notre race et des autres; oui, si nos hommes publics persistent à imposer au pays la politique que toutes ces petites gens leur recommandent fortement, nous en verrons de belles et de fort tristes à la fois chez nous. Il y aura perturbations économiques, sociales et autres qui seront bientôt suivies d'une "rupture de l'unité canadienne", déjà en partie réalisée par la SEULE faute de ces imbéciles, de ces indécorables sectaires des milieux anglais qui refusent de reconnaître à la minorité française de ce pays les droits que lui reconnaissent la tradition et la constitution.

Ainsi, nos gouvernants actuels porteront la responsabilité des malheurs qui fondent sur notre pays s'ils persistent dans leur erreur, s'ils s'obstinent dans leur SOTTE et CRIMINELLE politique d'engager à fond le pays à chacune des guerres, défensives et offensives, dont sera l'Angleterre. Oui, nos gouvernants porteront cette responsabilité, mais, vous demandons-nous, est-il jamais permis au peuple de laisser ses gouvernants encourir de telles responsabilités; est-il jamais permis au peuple de laisser ses gouvernants l'embarquer dans une galère où IL N'A RIEN A FAIRE; est-il jamais permis au peuple de laisser ses dirigeants lui préparer des jours sombres, des jours qui seront pour lui le début d'une longue période de sacrifices, de privations et de remords?

Si les gouvernants d'un peuple sont incapables de comprendre leur devoir, si encore ces mêmes gouvernants n'ont pas le courage de faire leur devoir comme ils sont TENUS de le faire en conscience et de se soucier des seuls intérêts de leurs commettants, il APPARTIENT à ceux-ci de les ramener à de MEILLEURS sentiments, de leur DICTER leur conduite et de les CONTRAINDRE à donner leur démission, s'ils s'obstinent toujours à subordonner les intérêts des électeurs à ceux d'un pays étranger.

La "rupture de l'unité canadienne" que prévoit la FREE PRESS ne manquera CERTAINEMENT pas de se produire le jour même des hostilités. Cette "rupture de l'unité canadienne" sera la résultante naturelle ou logique et INEVITABLE d'un état de choses que nos politiciens ont largement contribué à édifier ici. Sans la lâcheté et la trahison de nos chefs, à quoi se seraient résumés les appels INSENSÉS et CRIMINELS des impérialistes en faveur d'une politique qui tient avant tout compte des intérêts de l'Angleterre? Sans la lâcheté et la trahison de NOS représentants à Ottawa, quels succès auraient connus les traitres qui veulent voir les intérêts du Canada sacrifiés plutôt que de voir l'Angleterre perdre de son prestige.

Eh! bien, ils paieront cher leur trahison ceux du monde politique et du peuple qui auront contribué à rendre réalisable la rupture de l'unité canadienne. Nous ne leur souhaitons aucun genre de châtement, mais, nous croyons devoir leur dire que la chose sera inévitable. On ne trahit pas sa race et son pays sans courir des risques.

Cette rupture, entre groupes possédant des droits EGAUX, reconnus encore une fois par la Constitution et la tradition, ne peut se produire sans être bientôt suivie, voire précédée de violentes campagnes où seront dénoncés les agissements des chefs. La situation sera TERRIBLE. Ne serait-il pas plus sage d'éviter ce malheur à notre pays?

Il en tient donc à NOS administrateurs fédéraux que le Canada voit la rupture se produire ou, ce qui serait préférable, que l'accord se fasse une fois pour toutes entre les groupes français et anglais de ce pays?

Quelle attitude prendront NOS députés fédéraux? L'avenir nous le dira, mais, malheur à eux s'ils refusent de suivre la voie du bon sens, s'ils s'obstinent à protéger les intérêts de l'Angleterre avant ceux du pays.

Quant à vous, qui avez du coeur et aimez sincèrement votre pays, ne négligez AUCUNE occasion de rappeler à vos députés qu'ils DOIVENT de penser D'ABORD à VOS intérêts et de faire l'IMPOSSIBLE pour REALISER la BONNE ENTENTE entre les groupes français et anglais de ce pays. Nos députés NE peuvent trahir NOS intérêts pour servir ceux de l'Angleterre ni négliger de faire l'IMPOSSIBLE pour ASSURER la SURVIVANCE de la race canadienne; non, ils NE peuvent faire cela sans courir le risque de se voir dénoncer comme traîtres à leur pays et qualifier de lâches.

Ils doivent TOUS se SURPASSER pour assurer à NOTRE pays un avenir prospère et, aux divers éléments qui l'habitent, l'amitié la plus sincère.

C. B.

CABINE PUBLIQUE

Une vieille dame venait d'utiliser un téléphone public pour la première fois. Elle avait donné bien des ennuis à la surveillante de la centrale.

Après qu'elle eut terminé, elle la rappela et dit: "Je suis très confuse de vous avoir donné tant de mal. Mademoiselle; aussi, pour vous dédommager, je mets un franc pour vous dans l'appareil".

TENIR BON

Il est vrai que, plus que jamais, l'existence est semée d'obstacles et que les circonstances où les hommes sont astreints à s'affronter se multiplient.

La meilleure position, dans la bataille quotidienne, est à celui qui déploie au maximum son énergie. Mais la victoire appartient à celui qui maintient cette énergie, vigoureuse, jusqu'à ce que l'obstacle soit franchi ou l'adversaire, réduit.

Nous l'avons d'autre part souligné: dans la vie, comme dans un combat de boxe,

LA DECISION N'APPARTIENT PAS A CELUI QUI FRAPPE LE PLUS FORT MAIS A CELUI QUI FRAPPE LE PLUS LONGTEMPS.

Tenir bon! Tout est là. De nouvelles épreuves nous attendent sans doute, avons-nous dit. Armons-nous, pour y faire face, en consolidant non seulement notre courage mais surtout notre force de résistance.

Si la vie n'a de prix que parce qu'elle oblige à lutter, la lutte est parfois longue. Sachons rendre la vie elle-même plus longue — et plus riche et plus belle — en menant plus vaillamment le combat.

L'EFFICIENCE.

AVIS

LOI DE LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

R. S. C. 1927 - Chapitre 140

L'Honorable Henry L. Auger, es-qualité Ministre de la Colonisation de la Province de Québec, donne par la présente avis que, en vertu des dispositions de l'article 7 de la dite loi, il est déposé au bureau du Ministre des Travaux Publics à Ottawa et au bureau du registraire du comté d'Abitibi, à Amos, la description du site et les plans du pont qui doit être construit sur la rivière Bourlamaque, comté d'Abitibi, canton Senneville, rang IV, entre les lots 35 et 36.

Prenez avis qu'après l'expiration de un mois de la première publication du présent avis, l'honorable H.-L. Auger, es-qualité, Ministre de la Colonisation, Province de Québec, fera application en vertu des dispositions de l'article 7 de la dite loi, au Ministère des Travaux Publics à son bureau dans la cité d'Ottawa pour l'approbation des dits plans et description du site, et pour permission de construire le dit pont.

(Signé)

Henry L. Auger,
Ministre de la Colonisation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Québec, ce sixième jour de février, 1939.
10-17-24 fév. 3 mars

— A V I S —

AVIS est par les présentes donné que, LOLA MARGARET MILLER ATKINSON, des cités et district de Québec, Province de Québec, résidant actuellement en la cité du Sault Ste-Marie, Province de l'Ontario, fera Requête au Parlement du Canada, à la présente ou prochaine session du dit Parlement, pour l'obtention d'un Bill en divorce contre son époux, FREDERICK TEMPLE ATKINSON, géant d'achats, domicilié et résidant au numéro 94 de la rue Père Marquette, en la cité de Québec, Province de Québec; la dite requête sera basée sur l'adultère.

DATE à Québec, Province de Québec, ce trentième jour de janvier, 1939.

(Signé) MATHEWSON,
WILSON & SMITH
Procureurs de la Requérante.
10-17-24 fév. 3 mars.

FRANC-PARLEUR est publié par l'Office Québécoise de Publicité, 60 rue St-Louis, à Québec, et imprimé par l'Imprimerie Provinciale, Enr., 445 rue St-Vallier, Québec.

LES MAUVAIS PAYEURS QUI SONT RICHES

Un commerçant, parlant à une réunion d'une chambre de commerce, traitait comme ils le méritent les mauvais payeurs riches, rapporte la "Revue de l'Efficiencie".

"En parcourant mes livres, j'ai été abasourdi de voir le nombre de gens riches, de gens que occupent de hautes situations et qui ne paient pas leurs dettes.

"Il est scandaleux que des personnages qui vont sur la Riviera au printemps, qui fréquentent les plages mondaines en été, qui chassent en automne, ignorent les lettres leur réclamant le paiement de dettes échues depuis longtemps."

Oui, c'est scandaleux. Des clients semblables sont indignes du crédit qu'on leur accorde. Ils sont bien plus bas dans l'échelle sociale que n'importe quel salarié qui paie ses mensualités régulièrement. Ils n'ont ni le sens de l'honneur ni celui du respect de soi.

UNE REPONSE QUI L'EFFRAYA

Le mari revint chez lui, un soir, et donna à sa femme une police d'assurance: "Je me suis assuré sur la vie pour 100,000 francs, dit-il, de sorte que s'il m'arrive quelque chose, tu seras à l'abri".

"Comme c'est gentil à toi", lui dit sa femme ravie. "Désormais, tu ne devras plus voir le docteur chaque fois que tu te sentiras malade."

A LA RECHERCHER DE L'ARGENT

Un garagiste, qui avait une fin de mois terrible, fut éveillé une nuit par un voleur. "Je cherche de l'argent", déclara celui-ci, menaçant.

Le garagiste lui répondit: "Attendez une minute, mon vieux, je passe mon pantalon; nous allons chercher tous les deux".

POUR SE DISTRAIRE AGREABLEMENT...

Le choix des sujets au programme du

CINEMA "CARTIER"

est fait judicieusement; le théâtre lui-même possède un cachet particulier hautement apprécié de notre clientèle.

91, avenue Cartier, Québec.

Téléphone: 9340



M. David Jolin

M. Jolin est à l'emploi du service de tramways de la Compagnie Québec Railway depuis le 26 mai 1915. Il est maintenant contrôleur de la circulation des voitures.

Au cours d'une interview à la radio, Monsieur Jolin a parlé de la formation que doit subir tout aspirant à la position de conducteur de tramway avant qu'on lui confie la conduite d'une voiture.

"Dès qu'un aspirant a été choisi, — dit Monsieur Jolin, — on prend connaissance de son dossier. Après un examen préliminaire d'aptitude le candidat passe un examen médical sur la vue et sur l'ouïe tel que prescrit par la Commission des Chemins de fer du Canada, examen qui est accompagné d'un autre examen sur la santé de l'aspirant".

Le futur conducteur commence alors à suivre des cours traitant du mécanisme d'un tramway et des devoirs du conducteur. Si, après une période d'étude assez longue, il passe ses examens, on lui enseigne comment préparer ses rapports quotidiens. D'autres cours lui sont ensuite donnés sur la réglementation de la circulation dans la ville, sur la sécurité et sur les premiers soins à donner aux blessés.

C'est à ce stage que commence l'apprentissage pratique. Sous la surveillance d'un instructeur, l'aspirant apprend à conduire une voiture sur les différents circuits de la ville.

La Compagnie Québec Railway demande à tous ses conducteurs de tramways d'agir en tout temps avec la plus grande politesse à l'égard des passagers. Toutes les infractions sont sérieusement étudiées afin de donner au public voyageur le maximum de satisfaction, de confort et de sécurité.

Cette annonce est la huitième d'une série destinée à faire connaître au public le soin pris pour assurer au consommateur un service courtois, aimable et aussi parfait que possible.

Quebec Railway, Light & Power Company Ltd.

AUTO SERVICE

ENR.

Pièces de rechange neuves et usagées.

Distributeur exclusif du moteur Leland

Réparation — Démarreur, Générateur, Etc.

Accessoires d'autos

O. SOULARD, Prop.

197½ de la Couronne

QUEBEC

Tél.: 3-2692



Gérard Guay

Batteries

"WILLARD"

99, Côte d'Abraham

Tél.: 2-3707

Gin de KUYPER

RECETTE ORIGINALE DE LA PONCE

- Le jus d'un citron • Eau bien chaude
- Sucre au goût • Un peu de muscade
- Deux doigts de GIN DE KUYPER

302P

40 onces \$280 26 onces \$200 10 onces 90¢

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1695

Beau rapport de la "Sun Life"

Les montants versés par la Sun Life of Canada en vertu de ses polices se sont élevés, en 1938, à quatre-vingt-trois millions de dollars. De ce chiffre, vingt-huit millions de dollars sont constitués par des bénéficiaires au décès et des bénéficiaires en cas d'invalidité, vingt-quatre millions de dollars ont été payés à titre de versements de rente et de dotations échues, cependant qu'un peu de treize millions de dollars représentent les dividendes des assurés. Depuis 1871, date de l'émission de la première police de la Sun Life, le total des versements faits aux assurés a atteint le chiffre imposant de plus d'un milliard deux cents millions de dollars. Etant au service du public depuis soixante-huit ans et comptant un million d'assurés, la Sun Life of Canada est aujourd'hui la plus importante compagnie d'assurance-vie du Dominion et se classe parmi les dix premières des quelque trois cents compagnies qui font des affaires en Amérique du Nord. La Compagnie vend la plupart de ses polices au Canada, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans l'Empire britannique, mais ses nombreux bureaux lui permettent d'étendre ses services au monde entier.

A l'assemblée annuelle tenue dernièrement, le président et directeur général, M. Arthur B. Wood, a présenté un rapport financier qui mérite d'être remarqué; il a aussi mentionné quelques-uns des services rendus par la Sun Life en 1938 comme compagnie d'assurance-vie, insistant particulièrement sur la place que tient ce genre d'affaires dans la vie économique d'un pays. M. Wood a décrit de façon très claire le rôle que joue l'intérêt en matière d'assurance-vie et indiqué de quelle façon le placement des fonds des assurés contribue au développement de l'industrie. Les primes versées par les assurés, a-t-il dit, sont un des facteurs importants de la vie économique du pays, car les épargnes de ces derniers constituent une source sans pareille de placements à long terme. M. Wood dit ensuite un mot des problèmes auxquels doit faire face une compagnie d'assurance-vie comme la Sun Life, dont les placements s'élèvent annuellement à \$100,000,000, la moitié de cette somme étant composée de nouveaux capitaux. Il n'est pas aisé de trouver à placer ces épargnes d'une façon et en même temps profitable. L'abondance de capitaux, d'une part, et l'absence de demande de capital, d'autre part, ont entraîné une baisse du loyer de l'argent. La Sun Life a, dans une large mesure, résolu le problème qui se posait ainsi à celle en acquérant, au moyen de ces épargnes, des obligations d'Etat. Le président a montré comment l'assurance-vie, qui est la plus grande institution à caractère coopératif établie par l'homme, profite à la société; mais il a prévenu ses auditeurs contre les conceptions erronées qu'ont certaines personnes de l'assurance-vie, conceptions qui tendent à faire peser sur cette grande entreprise de protection, au moyen d'impôts vexatoires ou autrement, un fardeau trop lourd. Il a fait remarquer aux assurés qui seraient tentés de verser des honoraires pour recevoir des conseils à propos de leurs polices d'assurance-vie que l'ont peut obtenir graduellement les meilleurs conseils en s'adressant soit aux succursales, soit au siège social de la Compagnie, soit encore aux représentants de la Compagnie, lesquels sont aujourd'hui des spécialistes compétents. L'étude du rapport des administrateurs et de l'état financier soumis aux divers pouvoirs publics permet de constater que la Compagnie a maintenu sa politique de renforcement des ré-

serve et d'abaissement de la valeur aux livres des titres de son portefeuille. Après avoir pourvu aux dividendes des assurés et à l'augmentation des réserves, le surplus et la réserve de prévoyance de la Compagnie restent à environ \$30,000,000. Les bénéfices réalisés pendant l'année ont dépassé \$23,000,000, y compris un montant de plus de \$5,000,000 provenant du remboursement ou de la vente de titres. Une partie des bénéfices ainsi réalisés constitue les dividendes des assurés, le reste servant à affermir la position financière de la Compagnie. En 1938, l'actif de la Sun Life a augmenté de \$44,600,000; il s'établit maintenant à \$875,000,000, chiffre jamais encore atteint par la Compagnie depuis sa fondation. De 1930 à 1938, l'actif de la Compagnie est passé d'environ \$588,000,000 à ce chiffre record de \$875,000,000, soit une augmentation de plus de \$287,000,000. Le compte des obligations s'est accru de \$54,000,000 et se totalise par plus de \$423,000,000, ce qui représente 48.3 p. c. de l'actif. Les actions ordinaires s'élèvent à 27.1 p. c. de l'actif. Les prêts hypothécaires affichent une augmentation et s'établissent maintenant à \$34,000,000. Les autres postes de l'actif: immeubles, encaisses, etc. sont à peu près au même niveau que l'année précédente. Les ventes de polices se sont élevées à près de \$200,000,000 au cours de l'année, portant ainsi le total des assurances en vigueur à plus de \$2,900,000,000. Les primes se sont élevées à plus de cent

treize millions de dollars, ce qui constitue une augmentation sur le chiffre de l'année précédente. Le revenu provenant des placements a dépassé \$31,000,000, cependant que le revenu global provenant de toutes les sources s'est chiffré par plus de \$165,000,000, soit deux millions et demi de plus que l'année précédente. Les déboursés ont atteint près de \$111,000,000.

M. Wood a brièvement passé en revue les divers facteurs économiques qui ont influé sur les opérations de la Sun Life en 1938 et fait voir comment l'assurance-vie est si intimement liée à la structure économique d'un pays que les ventes de polices ne peuvent augmenter que lorsque la situation économique est favorable. En ce qui concerne l'année qui vient de commencer, M. Wood a dit que, d'après lui, on avait de bonnes raisons de s'attendre à une légère amélioration. La tendance actuelle des ventes d'assurance-vie est déjà prometteuse et, à moins que la situation mondiale ne se complique, le chiffre de ces ventes devrait s'accroître en 1939. M. Wood pense que l'année qui débute devrait être une bonne année. Le tableau suivant donne une idée des progrès réalisés par la Sun Life.

Année	Assurances en vigueur	Versements aux assurés	Actif
1938	\$2,905,380,286	\$83,400,004.82	\$875,895,272.22
1928	1,957,211,407	49,920,797.71	488,958,706.81
1918	341,992,782	10,284,027.21	97,620,378.85
1908	119,517,740	2,926,267.65	29,238,525.51

POUR SE DISTRAIRE AGREABLEMENT . . .

Le choix des sujets au programme du **CINEMA "RIALTO"** est fait judicieusement; le théâtre lui-même possède un cachet particulier hautement apprécié de notre clientèle.
6, 4e Rue, Québec. Téléphone : 4-2510

La Maison de Confiance

TEINTURE — PRESSAGE — NETTOYAGE

La Teinturerie Française

565 rue Saint-Jean

Tél.: 4-4686

FLEURY TIRE SHOP LTEE

Spécialistes en Pneus et Batteries

108 Blvd Charest

Tél. 2-5397

QUEBEC

SERVICE



Nous faisons une spécialité de REPARATIONS de laveuses, balayeuses, repasseuses de toutes marques.

Confiez vos réparations à des experts.

SERVICE RAPIDE

PRIX MODERES

Beatty
BROS. LIMITED

66, rue St-Joseph

Tél. 2-2724

● Les offres finales de notre Grande Vente Annuelle sont très intéressantes.

PROFITEZ-EN

● Il y a encore de réelles Aubaines en Fourrures et Confections pour Hommes.

J.-B. Laliberte
limitée

Entreprise strictement familiale et Québécoise.
Au service du public depuis 71 ans.

145, rue ST-JOSEPH,

QUEBEC,

L'EMPRISE DES JUIFS

L'emprise des Juifs se généralise fatalement dans le monde. C'est ce qui explique les mesures draconiennes prises contre eux en Allemagne, et en Italie.

En France et aux Etats-Unis des groupes s'agitent pour éveiller l'attention publique, des associations se forment pour combattre l'empêchement proverbial des Juifs.

Des 1789 il ressort des procès-verbaux de la Convention constitutionnelle que des avertissements ont été faits par Jôhu Finckney de la Caroline du Sud dans son journal sur la Convention. Ce journal est conservé dans les archives de la Franklin Institute of Philadelphia.

Dans ce journal Finckney n'y va pas à main morte. Il écrit dans les termes suivants que nous traduisons libéralement:

"Il y a un grand danger pour les Etats-Unis d'Amérique, écrit-il. Ce grand danger c'est le Juif qui, messieurs, dans n'importe quel pays où il s'est établi, a déprimé le niveau de la morale et rabaisé l'honnêteté commerciale. Ils sont demeurés à part et inassimilables, ils ont créé un état dans l'état et quand ils sont opprimés ils essaient d'étrangler la nation financièrement, comme c'est le cas pour le Portugal et l'Espagne.

"Depuis au-delà de dix-sept cents ans ils se sont lamentés sur leur sort, qu'ils ont été chassés de leurs terres natales, mais si le monde civilisé consentait à leur donner la Palestine et leurs propriétés ils trouveraient des raisons pressantes pour n'y pas retourner. Pourquoi? Parce qu'ils sont des Vampires et les vampires ne peuvent vivre sur d'autres vampires, — ils ne peuvent vivre entre eux. Ils doivent des chrétiens et d'autres qui n'appartiennent pas à leur race.

S'ils ne sont pas exclus par la Constitution en moins de cent ans ils couvriront le pays de telle façon qu'ils dirigeront et nous détruiront, ils changeront notre forme de gouvernement pour laquelle, nous, les Américains, nous avons versé notre sang et sacrifié notre vie. Si les Juifs ne sont pas exclus en moins de deux cents ans nos enfants travailleront dans les champs pour nourrir les Juifs pendant qu'ils demeureront dans les banques en se frottant les mains d'aise.

"Je vous préviens, Messieurs, qui si vous n'excluez pas les Juifs, vos enfants et les enfants de vos enfants vous maudiront dans leurs tombeaux. Leurs idées ne sont pas celles des Américains même s'ils ont vécu parmi nous pendant dix générations. Ce léopard ne peut pas faire disparaître ses taches. Les Juifs sont un danger pour ce pays et si on leur permet d'entrer, ils vont mettre en danger nos institutions. Ils devraient être exclus par la Constitution."

Ces paroles ont été écrites il y a cent cinquante ans. On dirait qu'elles sont d'aujourd'hui tant elles peignent bien la situation créée par les Juifs partout où ils se sont répandus.

Si ce M. Finckney revenait à la vie comme il répéterait, avec plus d'énergie encore ce qu'il prédisait en 1789.

Voulez-vous méditer un peu sur les avertissements de ce véritable patriote?

POINTES SECHES

Il y a souvent des hommes de bien qui sont des nuissances publiques.

Ce n'est pas en hiver que vous devez faire vos foins, ni vous approvisionner de glace en été.

N'oubliez jamais que les valeurs de bourse baissent bien plus rapidement qu'elles ne montent.

Le plus important dans toute entreprise c'est d'obtenir un bon départ.

La critique est chose facile, mais il n'est pas aussi facile de faire quelque chose de bien.

Notre problème du chômage est le même qu'il y a cent ans, bien que bien des gens ont fait semblant de le régler.

Les fendeurs de cheveux en quatre ne font rien de bon.

Au pageant des drapeaux, cette année, en Californie, on a omis ceux des Soviets, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon.

Un fou et son auto ne peuvent vivre longtemps ensemble.

Si l'argent qui dort et les chômeurs pouvaient s'unir et travailler de concert nous aurions la prospérité.

Nous avons souvent remarqué que les manteaux de fourrure ne pouvaient pas recouvrir les trous dans les bas.

Après tout, le seul moyen de hausser le niveau de la vie c'est de bien élever ses enfants.

Le fascisme n'est pas nouveau. Pharaon avait des esclaves pour travailler aux pyramides.

Le Japon apprend que la Chine conquise peut lui imposer des entailles douilleuses.

Napoléon a dit qu'une armée ne marchait que sur son estomac.

Comprenez-vous pourquoi vos dépenses vont toujours en augmentant? Civilisation progressive.

Anciennement les problèmes agricoles étaient réglés par les agriculteurs, de quatre heures du matin à la brunante.

On désirerait savoir pourquoi des Canadiens sont allés se battre pour des Rouges espagnols?

N'oubliez pas que le patriotisme ne peut jamais servir d'excuse à la mauvaise administration.

Le législateur moderne se montre très généreux, à vos dépens, pour défendre le pays et même participer aux guerres étrangères.

Il est vraiment curieux de constater que les feux originent si facilement ailleurs que dans la fournaise.

Mussolini va-t-il renoncer à ses châteaux en Espagne pendant carême?

Qu'arriverait-il si les applaudissements à la radio étaient réels?

Naturellement, c'est une farce qu'a voulu faire Camilien Houde, mais il y a des farces qui causent bien des ennuis.

Les promoteurs et les applaudisseurs sont seuls qui s'opposent à la grève du personnel de la radio.

On fête l'hon. M. Mercier

Les confrères de l'hon. M. Jean Mercier au Barreau et ses amis intimes lui ont fait, mardi soir, une manifestation à laquelle s'est attaché un caractère particulier de sincérité, à l'occasion de sa nomination récente au Conseil législatif.

Réunis à dîner, au Café du Parlement, les confrères du jeune conseiller législatif lui ont tour à tour présenté leurs félicitations. Rien d'officiel ou de guindé dans cette réunion; mais sous les taquineries aimables que les orateurs ont eues à l'intention de leur ami, dans la cascade des mots d'esprit que les avocats laissent déborder hors du prétoire et qui fait l'entrain si caractéristique de leurs réunions, chacun a senti la satisfaction que les membres de la profession éprouvent de la nomination de M. Mercier et en quelle haute estime ils le tiennent.

Tous ont fait l'éloge de l'homme laborieux et de l'avocat brillant qu'est M. Mercier et tous lui ont souhaité une carrière fructueuse à la Chambre haute où, ont-ils dit, sa jeunesse et son talent apportent un appoint précieux.

Mais c'est, croyons-nous, l'hommage rendu à sa camaraderie et à sa loyauté par ses confrères, anciens compagnons de lutte ou adversaires politiques, qui a le plus profondément touché le héros de la fête et lui a inspiré les remerciements délicats qu'il leur a adressés.

Le banquet était présidé par M. Noël Dorion, substitut du procureur général. M. le bâtonnier Ephraïm Bédard, C.R., adressa ses félicitations et un témoignage d'estime chaleureusement exprimé à

M. Mercier. Prirent ensuite la parole, M. Henri Jolicoeur, C. R., président du Jeune Barreau et député de Bonaventure, Me Eugène Marquis, confrère de classe de M. Mercier, l'hon. M. Oscar Drouin, ancien organisateur en chef de l'U. N.; Me Antoine Rivard, C. R., Me Marc-Aurèle Lemieux, C. R., dans le bureau duquel M. Mercier a fait sa cléricature, M. Edmond Chassé, journaliste, Me Robert Côté, Me Oscar Gagnon, C. R., substitut de la Couronne à Montréal.

Outre les orateurs, l'on remarquait à la table d'honneur, M. le juge Thomas Tremblay, Me Édouard Asselin, C. R., assistant procureur général, Me Frédéric Dorion, C. R., Me Mark Drouin, Me Alfred Nadeau, C. R., M. Thomas Maher, Me J.-C. Bonenfant, et plusieurs autres.

ENCORE LA VACCINATION

En France la campagne déclenchée par Léon Daudet contre le vaccin du vétérinaire Ramon contre la diphtérie prend de l'ampleur et reçoit des adhésions précieuses.

Ici, un peu dans le silence, on continue à administrer à tort et à travers ce vaccin dangereux. Les partisans, inconscients ou intéressés, pratiquent la vaccination sur une grande échelle.

Sous le titre de vaccin mortel l'hebdomadaire CYRANO a publié, le 27 janvier, les faits suivants:

La controverse scientifique se poursuit autour du "fameux" vaccin Ramon. On sait que la vaccination antidiphtérique Ramon a été rendue obligatoire malgré les protestations d'une grande partie du corps médical qui juge cette méthode incertaine et dangereuse.

Or il s'est produit ces temps

derniers au Val-de-Grâce de très graves faits que les autorités essayent de cacher à l'opinion publique.

Un certain nombre de médecins militaires de réserve — 208 exactement — avaient été convoqués pour une période d'inspection. Dès leur arrivée on leur imposa la vaccination Ramon.

Le résultat fut effroyable. Au bout de quinze jours, deux jeunes médecins moururent et quarante autres présentèrent des troubles et lésions qui compromettent leur santé pour toute la vie.

Il a fallu les réformer avec pension. Belle consolation!

Quand cessera-t-on de considérer les jeunes Français comme les cobayes du docteur Ramon?

Cette nouvelle n'a pas été con-

trédite, malgré toute la gravité qu'elle comporte.

Aucun journal, au Canada, n'a fait part à ses lecteurs des faits que nous communiquons depuis trois ou quatre mois au public. Une consigne de silence pèse sur notre presse.

Cependant nous croyons que nos dénonciations ont eu certains résultats puisque, au moins, les protagonistes de la vaccination obligatoire se sont retirés dans l'ombre et que leur demande n'a pas été agréée par les autorités. Mais ils n'en continuent pas moins, sous le boisseau, leur campagne.

Nous aurons d'autres faits à communiquer à nos lecteurs, car la lutte prend de l'ampleur en Europe. Plusieurs médecins se sont prononcés carrément tandis qu'un grand nombre hésitent avec raison.

LA MORT DU BOURREAU

La mort de M. Deibler, bourreau de son métier, ne m'a pas laissé indifférent. Je revoyais l'apathisme de Joseph de Maistre sur le bourreau soutien de la société: "La politique, c'est la répression." Pourtant je m'étonne qu'un être humain puisse exercer une pareille profession et donner la mort, en appuyant sur un bouton, à des hommes qui ne lui ont rien fait, qu'il ne connaît pas. Il faut avoir une rude confiance dans les décisions du jury. J'ai vu de près, dans son écrin bleu, le couteau de Deibler. Je l'ai vu monter, dans une nuit de printemps, où chantait un merle admirable, boulevard Arago, avant la guerre, pour les "bandits en automobile", Soudy, Callemine et Monier dit "Simentoff".

Nous étions là, Pujo et moi. Je trouvais à côté de Deibler, un homme quelconque, neutre, ni bien, ni mal. Il me dit, comme je regardais sa machine: "Elle est belle, n'est-ce pas? Je l'appelle ma silencieuse." Puis il la fit fonctionner à blanc. Tout allait pour le mieux.

La voiture cellulaire était arrivée. Les sabres sortirent du fourreau, comme si l'on déchirait un grand morceau de soie. Une voix, du fond des ténèbres déjà blanchissantes, cri: "Soudy!" Une forme blême apparut, un Pierrot tragique, en haut du marchepied de la voiture. Cette forme dit avec un frisson: "Brrr! Il fait froid." Déjà l'homme était poussé sur la planche fatale et basculante, les aides bourreaux fixaient la tête. Un énorme jet de sang jaillit. Puis, presque aussitôt, la voix de téné-

bre appela: "Callemine!" C'était un garçon brave et tranquille, en tat second, qui s'avança vers nous, sans trembler: "C'est beau, n'est-ce pas, messieurs, l'agonie d'un homme!" Il écarta le crucifix que lui présentait un prêtre bouleversé. Déjà projeté, fixé et tranquille, il n'était plus. Mais, après chaque exécution, M. Deibler, fonctionnaire tranquille, assuré, ponctuel, vérifiait son couteau, ses montants, son éponge, le baquet, comme un cuisinier qui surveille son repas, l'insatiable repas de Pluton.

Le troisième restait, Monier dit "Simentoff". Il était brun, souple, avec une tête droite et des yeux exaltés. Il dit ceci textuellement: "Adieu à vous tous, messieurs, et à la société aussi!" Puis il plongea, comme les deux autres, dans la mort de bois et d'acier. Le merle wagnérien, qui depuis le début, attiré par l'ajustement des bois de Justice et les lumières, n'avait pas cessé de chanter, entonna alors un péan triomphal, sans doute parce que le jour venait, à la Baudelaire et grelottant. Le lion de Belfort était tout rose. Justice, comme on dit, était faite. Deibler et ses aides commençaient leur petit rangement: le niveau d'eau, puis les bois, puis le panier. Déménageurs indifférents, ils s'appliquaient à n'oublier rien. Alors le merle se tut, s'envola, noir et lent, porter la nouvelle aux Enfers.

Ces trois jeunes hommes, gorgés de thèses insanes, avaient commis leurs crimes pour aboutir à ça. Je revis la Révolution, Samson à la place de Deibler, Robespierre à la place de Callemine, Saint-Just à la place de Monier, Couthon à la place de Soudy... Après un spectacle pareil, il n'est que de relire les Evangiles.

Léon DAUDET.